



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Développement d'une plateforme de valorisation de bois sur le site de la SAS LES CHAMPS JOUAULT à Cuves (50670).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

LES CHAMPS JOUAULT

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

4 8 1 | 1 8 4 | 8 1 0 | 0 0 0 1 0

Forme juridique

SAS au capital de 600000 €

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1.a)	Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet porte sur le développement de l'activité de valorisation de bois forestier et de déchets de bois sur un terrain jouxtant le site ICPE déjà autorisé pour le stockage de déchets ultimes non dangereux (ISDUND) et le tri des DIB (périmètre autorisé = 33 ha).

L'aménagement de la plateforme est réalisé et l'outil de travail est en place ; ces modifications ont fait l'objet d'un porter à connaissance en Préfecture (dossier déposé le 2/08/2016 complété le 13/10/2017). Toutefois, l'activité est actuellement exploitée à un niveau limité, sous le régime déclaratif ICPE (déclaration du 31 octobre 2018).

Le projet porte sur l'extension des capacités de stockage et de traitement de la plateforme de valorisation du bois.

4.2 Objectifs du projet

La plateforme bois a été créée afin de diversifier les activités existantes de l'entreprise, de valoriser les déchets de bois collectés par le centre de tri mais également le bois forestier généré par l'entretien du bocage dans la vallée de la Sée.

Le développement de cette activité vise à :

- Accroître les capacités de stockage et de broyage/criblage du bois pour répondre aux besoins du marché.
- Etre en mesure de capter le gisement potentiel sur le périmètre géographique de collecte de l'entreprise et développer la collecte des gisements de bois sur les chantiers du BTP.
- Permettre la valorisation du bois forestier généré par l'entretien du bocage normand, en particulier dans la vallée de la Sée, ainsi sur les aménagements publics dans le territoire de la communauté d'agglomération de Mont Saint Michel Normandie et de Vire Normandie.
- Pouvoir alimenter en continu et avec les volumes nécessaires les exutoires locaux de valorisation matière et énergétique de la biomasse fabriquée,
- Optimiser l'utilisation de l'outil de traitement mis en place.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Comme indiqué précédemment, la plateforme bois est déjà aménagée sur un ancien terrain agricole cultivé acquis par la SAS Les Champs Jouault en 2015 .

Le hangar de stockage (1020 m²) est construit conformément au permis de construire accordé le 4 juillet 2016.

Le projet génère peu de travaux à l'exception de l'aménagement de casiers modulables délimités par des cloisons béton pour le stockage du bois brut réceptionné et de la biomasse fabriquée.

Le projet comprend également une extension du périmètre de la zone humide existante (zone humide des Etouvières) recevant les eaux de ruissellement du site, au niveau de la parcelle cadastrée ZE-99 (8072 m²). Cette extension vise à optimiser le fonctionnement actuel de la zone humide et recevoir les eaux pluviales tamponnées et traitées de la plateforme bois. Cet aménagement sera réalisé sous contrôle du GON (Groupe ornithologique normand) assurant le suivi écologique depuis 2005.

Comme le montre le plan de masse joint en annexe n°7, la plateforme bois comprend :

- une plateforme haute au Nord dédiée au stockage du bois forestier,
- une plateforme basse regroupant l'aire de déchargement, tri et stockage des déchets de bois bruts de classe A et B (2 casiers), l'aire centrale de broyage / criblage, le hangar à bois, une aire de stockage / chargement des produits finis (3 casiers) et les bassins de gestion des eaux pluviales,
- une frange Sud : voie de desserte incendie et d'accès à la réserve d'eau (bâche souple) et espace non aménagé permettant de maintenir un recul de 25 m par rapport aux casiers de biomasse et de contenir les flux thermiques.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les différentes phases de l'activité sont les suivantes (voir synoptique joint en annexe n°8) :

- Réception et stockage par catégorie du bois forestier sur la plateforme haute (billons / souches / branchages). Celui-ci provient du territoire de la Communauté d'Agglomération du Mont Saint Michel-Normandie et de Vire-Normandie.
- Réception, tri et stockage des déchets de bois (bois classe A / bois classe B). Le périmètre de collecte des déchets de bois couvre une partie des départements de la Manche, du Calvados et de l'Orne.
- Traitement du bois par des opérations de broyage lent (broyeur mobile) puis de criblage (installation fixe avec 2 niveaux de criblage successifs),
- Séchage naturel ou ventilé de la biomasse (broyats criblés). Le séchage pourra se faire dans un séchoir à fond mouvant placé sous le hangar, ce séchoir étant alimenté par un réseau d'eau chaude interne au site.
- Stockage tampon du produit fini (biomasse) sous le hangar ou dans des casiers couverts avant chargement et expéditions.

Le combustible obtenu est destiné à l'alimentation de chaufferies collectives, industrielles et agricoles en Normandie et Nord-Bretagne mais également à la valorisation matière. Une partie du bois de classe B est destinée à la valorisation énergétique sous forme de CSR (combustible solide de récupération).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet, relevant d'un régime d'autorisation au titre de la rubrique 2791, est soumis à une procédure de Demande d'Autorisation Environnementale (DAE) au titre de la législation des installations classées. S'il n'est pas soumis à évaluation environnementale, le dossier comportera une étude d'incidence environnementale (art. R.181-14 du Code de l'environnement).

Le site existant est déjà autorisé (voir § 4.7) et non modifié.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface de la plateforme bois	26 094 m ²
Capacité de valorisation du bois projetée	30000 t/an maximum
Capacité maximale de stockage	27000 m ³
Liste des installations classées du projet	voir annexe n°9

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu-dit les Champs Jouault
Route départementale 911
50670 CUVES

Coordonnées géographiques¹

Long. 1 ° 5 ' 18 " O Lat. 48 ° 43 ' 20 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Site existant autorisé par l'arrêté préfectoral N°07-1018 du 30 octobre 2007 modifié par les arrêtés complémentaires n°2013-240 du 14 août 2013 et n°18-38-IL du 20 février 2018.

L'arrêté préfectoral fait suite au dossier de demande d'autorisation d'exploiter déposé le 16 juin 2005 et soumis à enquête publique du 5/10 au 18/11/2005.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les zones naturelles les plus proches sont : - la ZNIEFF de type 1 n°250020050 : La Sée et ses principaux affluents - Frayères, à 350 m au Sud-Est - la ZNIEFF de type 2 n°25008390 : Le bassin de la Sée, à 250 m au Sud-Est.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de CUVES est incluse dans le périmètre du PPRI (plan de prévention des risques d'inondation) de la Sée, approuvé le 29 juin 2007. La plateforme bois n'est pas située dans une zone à risque d'inondation. La commune n'est concernée par aucun autre PPRN ou PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche du projet est la Vallée de la Sée, à 550 m au Sud et à 1 km au Nord-Ouest (FR250010).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site classé n'est identifié sur la commune de Cuves et les communes limitrophes.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Alimentation exclusive de l'installation par le réseau public de distribution d'eau potable. La consommation d'eau maximale est estimée à 1000 m3/an pour : - la brumisation des matériaux fins criblés, - le lavage des installations, - les usages sanitaires du personnel (2 à 3 personnes).
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est réalisé sur un ancien terrain agricole cultivé transformé depuis 2016, pour l'aménagement de la plateforme bois. A noter qu'un suivi écologique annuel du site des Champs Jouault, ciblé principalement sur l'avifaune, est réalisé par le Groupe Ornithologique Normand (M. Jean COLLETTE). Une note de synthèse établie par le GON est jointe en annexe n°10 ; elle présente un état initial de la biodiversité au niveau de la plateforme bois. Le suivi écologique sera poursuivi.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'aura pas d'impact sur la zone Natura 2000 la plus proche (vallée de la Sée) à 500 m au Sud. Il n'aura pas d'impact direct ou indirect sur les habitats et espèces du site Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Trafic généré par : - l'approvisionnement du bois forestier (remorques agricoles) et des déchets de bois (semi-remorques) pouvant atteindre 10 PL/j, - l'expédition du combustible bois, 6 PL/j en moyenne sur l'année en cas d'atteinte des capacités nominales de l'installation. Le trafic actuel du site étant de l'ordre de 30 PL/j en moyenne, le projet va générer une augmentation du trafic à l'échelle du site de l'ordre de 50 % ce qui représentera 30% du trafic Poids Lourds sur la RD911 à Cuves.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le bruit est généré par le fonctionnement de la ligne de broyage - cribage, les engins de manutention et le trafic des camions. Les horaires d'activité sont limités à la période de jour réglementaire (7h - 19h). Les plus proches maisons tierces (hors propriété) sont implantées, vis à vis des limites de la plateforme bois, à 290 m au Sud-Ouest et 300 m au Sud-Est. Des mesures acoustiques seront réalisées pour démontrer que les émissions sonores de l'installation sont conformes en limite du site et dans les ZER.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets d'une telle installation portent essentiellement sur les émissions diffuses de poussières de bois, principalement lors de opérations de criblage des matériaux fins et de chargement des camions. L'installation est conçue pour limiter les émissions de poussières et leur diffusion dans l'environnement (cf. point 6.4) avec un impact potentiel en champs proche, sur les terrains de l'entreprise et les espaces agricoles riverains.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Eaux pluviales de ruissellement de la plateforme et eaux de toiture du hangar (coefficient d'imperméabilisation ~ 50 % de la surface totale) drainées vers des ouvrages de décantation et de stockage régulé avant rejet dans une canalisation rejoignant un bassin de la zone humide des Étouvières. Le milieu récepteur final est le bief de la Sée. - Eaux usées sanitaires du personnel d'exploitation traitées sur l'installation ANC (assainissement non collectif) existante du site.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence d'effluents industriels, hors eaux de lavage du matériel rejoignant le réseau des eaux pluviales.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Activité peu génératrice de déchets à l'exception : - des huiles usées et autres déchets d'entretien du matériel (chargeuse, broyeur, cribles), - des indésirables (plastique, inertes, métaux...) séparés lors du tri des déchets de bois réceptionnés ou à l'issue de broyage stockés en casiers adaptés pour leur traitement, - des boues de décantation des eaux de ruissellement de la plateforme. - des matières de vidange du décanteur particulaire pompées et évacuées en centre de traitement agréé.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain n'a plus d'usage agricole depuis plusieurs années (2014). La commune de CUVES ne dispose pas actuellement de document d'urbanisme.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

D'après les avis de l'Autorité Environnementale consultés sur la période 2010-2018 pour le département de la Manche, aucun projet dont les incidences sont susceptibles d'être cumulées avec les activités de la plateforme bois de la SAS Les Champs Jouault n'a été identifié sur la commune de Cuves et la communauté d'agglomération de Mont Saint Michel Normandie.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Trois points importants sont à noter :

1 - Réduction des émissions de poussières au travers de la conception de l'installation (broyeur lent générant peu de fines, capotage des cribles), des caractéristiques granulométriques du combustible fabriqué (20-80 mm) et des possibilités de brumisation à la source.

2 - Gestion qualitative et quantitative des apports d'eau pluviale vers le milieu comprenant successivement deux bassins étanches d'une capacité unitaire de 500 m3 : un 1er bassin de décantation, un 2ème bassin de stockage et régulation avec, en sortie, une vanne de sectionnement et un décanteur particulière. Le volume de stockage est dimensionné pour une pluie d'orage décennale sur la base d'un débit de fuite spécifique de 3 l/s/ha. Les ouvrages serviront également au confinement des éventuelles eaux d'extinction d'incendie. De plus, on peut noter que les tas de stockage de bois sur la plateforme sont de nature à réduire le volume d'eau pluviale ruisselé compte tenu de la porosité des matériaux.

3 - Réduction des émissions sonores du fait du choix des équipements, de l'implantation centrale de la ligne, de l'aménagement de la plateforme avec des zones de stockage périphériques formant écran à la diffusion des émissions sonores et des horaires d'activité limités à la période de jour.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet devrait être dispensé d'évaluation environnementale car implanté en milieu agricole intensif et ne générant pas de nouveaux impacts significatifs pour l'environnement par rapport aux risques identifiés lors de la création de l'ISDUND de Cuves. Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'économie circulaire autour du site existant.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe n°7 : Plans d'ensemble de l'installation.

Annexe n°8 : Synoptique de l'activité projetée de la plateforme de valorisation du bois.

Annexe n°9 : Tableau des installations classées

Annexe n°10 : Note du GNO relative à la biodiversité au niveau de la plateforme bois

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Cuves

le,

19 décembre 2018

Signature



50870 CUVES - TEL. 02 33 38 59 35
s.a.s. au capital de 600 000 €
RCS Coutances 481 184 810 - Siret 481 184 810 00010